



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

PRENEZ AVIS qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le mardi **8 octobre 2019, à 19 h 30**, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau, les demandes de dérogation mineure suivantes seront considérées :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2019-DM-024-2	426 à 426l, boulevard Adolphe- Chapleau	M-04	4 734 434, 5 685 979 et 5 685 980	Permettre l'installation de pavés alvéolés pour certaines cases de stationnement ou des allées véhiculaires au lieu de l'asphalte; le nombre d'entrées charretières s'élevant à quatre (4) sur la 37 ^e Avenue et trois (3) sur la 38 ^e Avenue au lieu d'un maximum de deux (2) ; la largeur d'une entrée charretière de 9 mètres au lieu de 6 mètres; le pourcentage d'espaces verts de 16,15% au lieu de 25% tel qu'exigé par les articles 5.2.3 paragraphe 2, 5.3.1, 5.3.3 et 7.2.10 du règlement de zonage numéro 7200.
2019-DM-029	87, 24 ^e Avenue	H-09	1 955 484	Permettre un aménagement d'une véranda à même une galerie existante située à 0 mètre de la ligne de lot arrière au lieu de 1,50 mètre tel qu'exigé par l'article 3.3.12 paragraphe 2 du règlement de zonage numéro 7200.

Tout intéressé pourra s'y exprimer et commenter ces demandes.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 20 septembre 2019.

Me Annie Chagnon
Greffière